



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS D'ÉCOLE-VALENTIN
DU 22 JUILLET 2020**

Le Conseil d'Administration du CCAS d'ÉCOLE-VALENTIN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 22 juillet 2020 après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves GUYEN.

Etaient présents : Yves Guyen, Pascale ROY, Mélanie LOYER, Esther MALETTE, Joseph ISHBIA, Georges ROUX

Etaient absents excusés :

Aude Voisin : pouvoir à Pascale ROY
Monique Borne : pouvoir à Georges ROUX
Bernadette Gruet : pouvoir à Joseph ISHBIA

Président de séance : Monsieur Yves GUYEN, Président du CCAS

Désignation d'un secrétaire de séance : Esther MALETTE

Présentation des nouveaux membres du CCAS :

A l'occasion d'un tour de table, les nouveaux membres se présentent les uns aux autres.

Election du Vice-Président du CCAS (délibération) :

Vu l'article R.123-27 du code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président »,
Considérant que monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;
Considérant que Madame Pascale ROY s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente du CCAS ;
Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletins secrets ;

Monsieur le Président demande qui souhaite se porter candidat :

- Madame Pascale ROY :

Pour : 9 Voix (adoptée à l'unanimité)

Contre : /

Blancs : /

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide :

Article 1 : Est élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS, Madame Pascale ROY.



CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS d'ÉCOLE-VALENTIN

Désignation du représentant à l'UDCCAS (délibération) :

Le CCAS d'ÉCOLE-VALENTIN, déclare adhérer à l'Union Départementale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale du Doubs, dont l'objet est d'être un moyen d'action politique, technique et pédagogique au service de l'action sociale communale et intercommunale.

Après avoir pris connaissance des statuts et buts de l'UDCCAS du Doubs, considérant l'intérêt pour le CCAS d'Ecole-Valentin,

Décide,

Article 1 : d'adhérer à l'UDCCAS du Doubs, dont le siège est situé au 9 rue de Picasso, BP 2039, 25 000 BESANCON CEDEX.

Article 2 : de donner mandat à Madame Mélanie LOYER administrateur du CCAS pour représenter le CA au sein de l'UDCCAS du Doubs en qualité de titulaire.

Article 3 : de nommer Aude VOISIN en qualité de suppléant.

Article 4 : de payer chaque année le montant de la cotisation statutaire fixé par l'UDCCAS du Doubs, soit 0.10 € par habitants.

Pour : 9 Voix (adoptée à l'unanimité)

Contre : /

Blancs : /

Information sur le budget :

Le budget primitif 2019 du CCAS d'Ecole-Valentin, tel que voté lors de la réunion du Conseil d'Administration du CCAS d'Ecole Valentin du 20 mars 2019, est joint en annexe.

Questions diverses :

-Distribution d'un fascicule établi par l'UDCCAS : CCAS rôle, missions, fonctionnement.

- la prochaine réunion de l'Assemblée Générale de l'UDCCAS aura lieu le 16 octobre 2020 à 17h30 à VALDAHON.

-Dans le cadre du Plan Canicule, 12 personnes sont inscrites sur le registre de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE :

2020-05 : Election du Vice-Président du CCAS

2020-06 : Désignation du représentant à l'UDCCAS